

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2863

présenté par
Mme Essayan

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous autres humains sommes tous ambivalents et complexes. La vie se glisse dans tous les interstices que lui laissent la maladie, la peur ou le découragement. Depuis leur création les soins palliatifs s'attachent à ne pas accepter que l'idéologie l'emporte sur l'humain et sur la vie. Ils connaissent la fragilité, la vulnérabilité, le désir de vivre comme parfois celui de mourir, la nécessité du respect de notre inconstance.

La loi Claeys-Leonetti sur les droits des personnes en fin de vie offre la place au doute, à l'incertitude, à l'écoute attentive des personnes et à la recherche d'un accompagnement juste et adapté. Appliquons pleinement cette loi pour que chacun de nous puisse voir respecté son droit à hésiter, changer, errer ou douter. Laissons ouvert le champ des possibles qui font la vie et que ferme l'euthanasie. »

Déclaration du docteur Claire Fourcade qui suffit à elle seule à expliquer la nécessité de supprimer cet article